

## **Editeurs, attention aux arnaques « Salons » ! Après le FAIR-GUIDE voici l'EXPO- GUIDE**

**Le système est toujours le même : une société basée à l'étranger a inscrit à votre insu vos coordonnées sur son site base de données de salons et foires internationaux. Elle vous contacte pour vérifier et mettre à jour gratuitement vos coordonnées tout en vous proposant quelques suppléments minimes d'informations. Au bas de la réponse, il y a un engagement écrit dans un corps en minuscule par lequel vous devrez payer la modeste somme de 1 181 € tous les ans durant 3 ans en échange de cette prestation bidon. Si vous remplissez et retournez, bingo ! Vous avez gagné le grelot...**

**Fair-Guide** de la société *Construct Data Verlag GmbH* piégeait les responsables inattentifs à partir de l'Autriche. Elle a été condamnée en 2007 par la justice de son pays. Le concept est ensuite passé en Suisse dans les mains d'une société *Premium Recovery AG*.

Actuellement, c'est **Expo-Guide** qui sévit via le Mexique et la société *COM S de RL de CV*. Cette Commercial Online Manuals S de RL de CV (patronyme aussi long que fumeux) se targue de présenter pas moins de 15 000 salons, 3 000 000 d'exposants et 5 000 organisateurs de tous les pays et dans tous les domaines de l'activité économique ou culturelle.

Grâce à l'**Expo-Guide** vous apprendrait qu'en 2008, il y a eu en France le Salon du livre de la porte de Versailles. Mais c'est le seul répertorié dans la catégorie. ça limite fortement l'intérêt d'un tel site.

### **Que faire si vous recevez une demande de mises à jour gratuite ?**

Poubellisez illico presto le courrier !

### **Que faire si vous l'avez signée... à l'insu de votre plein gré?**

Envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à la société pour dénoncer le contrat et saisissez la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes - [www.dgccrf.bercy.gouv.fr](http://www.dgccrf.bercy.gouv.fr)). Elle enregistrera votre litige et saisira les autorités de contrôle du pays émetteur. Si vous recevez des invitations pressantes pour payer, ne vous laissez pas intimider. Ne payez rien ! Ces types là préfèrent éviter les tribunaux.

### **Conseils pour ne pas se faire piéger**

Lire attentivement tous les documents pour éviter de remplir, signer et renvoyer un document sans savoir quel est son objet précis ;  
Se méfier des adresses d'entreprises situées à l'étranger, des enveloppes préimprimées pour la réponse et des boîtes postales... sauf celle de L'Oie plate bien sûr !

**Fermer**